



Contrat de Maintenance

Équipement d'alarme anti-intrusion

SOMMAIRE

Contrat d'abonnement de maintenance

Fiche d'intervention de maintenance

CONTRAT D'ABONNEMENT MAINTENANCE

Contrat n° :
Du :
Société prestataire : **ALARME 911**.....
Adresse prestataire : 631 chemin du lavoir.....
69870 Saint Nizier d'Azergues.....
.....
.....
Téléphone : **07.85.44.14.19**.....
E-mail : **sebastien@alarme911.fr**.....

Entre les soussignés :
Représenté par M ci-après dénommé l'abonné,
d'une part, et la Société ALARME 911 Représentée par Mr Joly Sébastien
Agissant en tant que prestataire de service d'autre part, il est convenu le
présent contrat, aux conditions générales et particulières ci-après :

**OBJET : La société prestataire de service assure par le présent contrat la
vérification et l'inspection technique de l'Equipement d'Alarme ci-dessous
désigné et situé à :**

.....
.....
.....
.....

CARACTERISTIQUES DE L'EQUIPEMENT D'ALARME

- Centrale type :
- Référence :
- Nombre de Zones de détection :
- Nombre de détecteurs ioniques :
- Nombre de détecteurs optiques :
- Nombre de détecteurs thermiques :
- Nombre de déclencheurs manuels :
- Nombre de Zones d'évacuation :
- Nombre de sirène :

ARTICLE 1 - NATURE DES PRESTATIONS ET PÉRIODICITÉ

1-1 Entretien préventif

- Visite de contrôle programmée tous les **6 mois** et comprenant :
 - Inspection visuelle des matériels installés,
 - Examen des documents d'exploitation,
 - Vérification fonctionnelles de l'Équipement d'Alarme.
 - Nettoyage des détecteurs incendie

1-2 Dépannage

- Délai d'intervention : dans les **24H**, à dater de la prise en compte de l'appel.

1-3 Particularités

.....
.....
.....
.....

ARTICLE 2 - PRIX DES PRESTATIONS

- La redevance annuelle est fixée globalement et forfaitairement à la somme de : **10€/ mois. 120€ annuelle TTC**

ARTICLE 3 - PARTICULARITÉS ADMINISTRATIVES

.....
.....
.....

ARTICLE 4

En cas de contradiction les conditions particulières prévalent sur les conditions générales.

Date d'effet du contrat :

Validité du contrat : **1 an.**

Signature de l'abonné précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé » qui reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales.

<p><u>Signature de l'abonné</u></p> <p>A</p> <p>Le</p>

<p><u>Signature du prestataire</u></p> <p>A</p> <p>Le</p>

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. GÉNÉRALITÉS

Les conditions ci-après sont les seules qui régissent le présent contrat, sauf stipulations contraires expresses précisées dans les conditions particulières.

2. PRESTATIONS INCLUSES DANS LE PRÉSENT CONTRAT

Elles sont énumérées limitativement dans les conditions particulières et complétées par les présentes conditions générales.

Entretien préventif :

La société prestataire contrôle sur place le fonctionnement de l'ensemble des appareils énumérés dans les conditions particulières, et procède à tous les essais jugés nécessaires au bon fonctionnement de l'installation.

Nettoyage des détecteurs :

La société prestataire pratique pour cela sur l'installation à l'échange standard des produits concernés. L'opération sera facturée selon le tarif en vigueur (matériel, main d'oeuvre et déplacement).

Dépannage :

La société prestataire s'engage à intervenir sur tous dérangements signalés par l'abonné dans les délais et modalités précisés dans les conditions particulières. Les interventions seront facturées selon tarif en vigueur (matériel, main d'oeuvre et déplacement).

3. PRESTATIONS EXCLUES DU PRÉSENT CONTRAT

Les prestations exclues ou non précisées dans les conditions particulières, et dans tous les cas :

- La remise en état de veille des organes asservis non désignés dans les caractéristiques de l'équipement d'alarme.
- Le matériel de rechange nécessaire à l'entretien d'une installation hors garantie.

4. OBLIGATIONS MISES À LA CHARGE DE L'ABONNÉ

- Modalités d'exploitation et d'entretien de l'installation :

Les prescriptions d'utilisation sont contenues dans le guide d'installation.

La surveillance et l'entretien des batteries de secours sont à la charge de l'utilisateur de l'installation.

- Assistance :

Lors de révisions périodiques ou des dépannages, l'abonné est tenu d'assurer gratuitement l'accessibilité des appareils à entretenir (prêt d'échelles, démontage des faux-plafonds, ouverture des portes, etc...).

- Modification des prestations :

Toute modification de l'installation fera préalablement l'objet d'une révision de la redevance d'entretien.

5. RESPONSABILITÉS

Le prestataire ne pourra être tenu, en aucun cas, responsable du mauvais fonctionnement d'appareils signalés inaccessibles.

Il est responsable de la bonne qualité de l'entretien effectué ainsi que de la bonne exécution des dépannages.

Il s'engage dans tous les cas à assurer le bon fonctionnement de l'Équipement d'Alarme dans la mesure où toutes les règles de bonne utilisation sont respectées.

6. DURÉE DU CONTRAT

L'abonnement est conclu pour une durée de 1 an. A expiration, il se renouvellera par tacite reconduction et par période d'égale durée, sauf dénonciation par lettre recommandée de l'une ou l'autre des parties notifiées deux mois au moins avant l'expiration de l'année d'entretien en cours.

7. REGLEMENT

Le règlement s'effectue par chèque ou virement bancaire de **60€** à la signature du contrat et **60€** à la visite des 6 mois.

8. RÉVISION DES PRIX

Le prix est révisable chaque année au moment du renouvellement du contrat.

FICHE D'INTERVENTION – MAINTENANCE

Contrat n° :
Du :
Société prestataire : **ALARME 911**.....
Adresse prestataire : 631 chemin du lavoir.....
69870 Saint Nizier d'Azergues.....
.....
.....
Téléphone : **07.85.44.14.19**.....
E-mail : **sebastien@alarme911.fr**.....

Adresse de l'installation :
.....
.....
.....
.....

Date d'intervention :

Nom de l'intervenant :

1 - Examen des documents d'exploitation

- Notice d'utilisation
- Dossier technique
- Registre de sécurité

Remarques :
.....
.....
.....

2 - Inspection visuelle

- Du bon état des :
 - Détecteurs automatiques.....
 - Déclencheurs manuels
 - Tableau de signalisation.....
 - Avertisseurs
- De la conformité de la structure de l'occupation des locaux par rapport à la mise en sécurité.....

3 - Vérifications fonctionnelles

(Procédure de test selon guide d'installation)

- Contrôle fonctionnel de tous les détecteurs
- Contrôle fonctionnel des déclencheurs manuels
- Contrôle fonctionnel des indicateurs d'action
- Mesure des tensions et courants.....

(Remplacement de la pile si nécessaire)

- Essais fonctionnels du tableau de signalisation
- Coupure secteur
- Test lampes
- Essai des reports d'alarme
- Contrôle des commandes d'asservissement
- Essai cycles alarme
- Contrôle des protections électriques

- Echanges des détecteurs

Remarques :
.....
.....

Signature de l'abonné

A

Le

Signature du prestataire

A

Le